Le Jardin des Colibris

Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider à la création du Jardin des Colibris

Par carte bancaire sur HelloAsso

☐ https://www.helloasso.com/associations/le-jardin-des-colibris
ou en flashant le QR code

Par chèque ou espèces

☐ Je complète les informations ci-dessous et je retourne mon règlement à l'ordre de Association Le Jardin des Colibris accompagné de ce bulletin de don à : Le Jardin des Colibris
c/o Mairie
1 rue de la Roche
35550 Saint-Ganton

Le montant de mon don est de :

☐ 5€ ☐ 15€ ☐ 30€ ☐ 50€ ☐ 80€ ☐ 100€ ☐ 150€ ☐ 200€

☐ autre montant libre _____ €

Nom ou Société :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Email :
Le reçu fiscal vous sera adressé par mail.

Réduction Fiscale : Le don à Le Jardin des Colibris ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Entreprise : l'ensemble des versements à l'association permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de ces versements, plafonnée à 20 000 € ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.

Le Jardin des Colibris

Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider à la création du Jardin des Colibris

Par carte bancaire sur HelloAsso

☐ https://www.helloasso.com/associations/le-jardin-des-colibris
ou en flashant le QR code

Par chèque ou espèces

☐ Je complète les informations ci-dessous et je retourne mon règlement à l'ordre de Association Le Jardin des Colibris accompagné de ce bulletin de don à : Le Jardin des Colibris
c/o Mairie
1 rue de la Roche
35550 Saint-Ganton

Le montant de mon don est de :

☐ 5€ ☐ 15€ ☐ 30€ ☐ 50€ ☐ 80€ ☐ 100€ ☐ 150€ ☐ 200€

☐ autre montant libre _____ €

Nom ou Société :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Email :
Le reçu fiscal vous sera adressé par mail.

Réduction Fiscale : Le don à Le Jardin des Colibris ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Entreprise : l'ensemble des versements à l'association permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de ces versements, plafonnée à 20 000 € ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.